



TARIFICATION DES PRESTATIONS au 12/04/2017

TRANSACTIONS/ESTIMATIONS		GESTION LOCATIVE					
Vente et recherche		Gérance					
à la charge du vendeur	, TVA à 8.50 % incluse						
< 50.000 € : forfait de 5.000 €		Locaux d'habitation : 7.60 % du LOYER TCC					
De 50.001 à 100.000 € : 15 %							
De 100.001 à 200.000 € : 10 %		Locaux commerciaux : 7.60 % du LOYER TCC et TTC					
De 200.001 à 300.000 € : 9 %		Immeubles : 7.60 % du LOYER TCC					
De 300.001 à 400.000 € : 8 %							
De 400.001 € à + : 7 %							
Estimation : avis de valeur vénale TTC		Honoraires proportionnels					
T1/T2 : 300 €		-Bail de droit commun ou parking : 2 mois TCC à la charge du preneur					
T3/T4: 400 €							
T5 & +/TERRAIN : 500 €							
Estimation : avis de valeur locative TTC		-Bail professionnel : 2 mois de loyer TCC et TTC à la charge du preneur					
T1/T2 : 150 € T3/T4 : 200 € T5 & + : 350 €		-Bail commercial: 20 % TCC et TTC du loyer ANNUEL à la charge du preneur					
					-Bail d'habitation principale ou mixte (loi du 06/07/89):		
					à partager selon les proportions suivantes :		
		Entremise et	150 € TTC	A la charge du			
				négociation	0.07770/.0	bailleur	
		Commerce ou local professionnel:		Visite,	8 € TTC/m²	A la charge du	
500 € < 100 m² > 100 m² forfait à 7 €/m²		constitution du	habitable	bailleur			
		dossier, rédaction	8 € TTC/m²	A la charge du			
		du bail	habitable	locataire			
			3 € TTC/m²	A la charge du			
		Etat des lieux	habitable	bailleur			
		Etat des fleux	3 € TTC/m² habitable	A la charge du locataire			
		D					
GESTION TECHNIQUE		Pres	tations particul	ieres			
Assemblées générales		-Les missions spécifiques sont l'objet d'honoraires à l'heure de vacation, il peut s'agir de consulter un dossier, dresser un					
Représentation : 80 € TTC/heure							
Sinistres/Représentation aux expertises			inventaire, monter un dossier demande de subvention pour				
obligatoires		travaux, procès verbal d'état des lieux par huissier					
Représentation							
T1	150 € TTC	-Pour les propriétaires en gérance proposant des locataires					
T2	150 € TTC	pour leur bien : 30 % du LOYER TCC à la charge du preneur (ces frais correspondent à la vérification du dossier et à la					
T3	200 € TTC						
T4 & +	200 € TTC	rédaction du contrat d	de location)				
-Modification ou annulation du préavis : 40 € TTC par demande		-La complexité du dossier nécessitant d'autres conseils peut conduire à la négociation d'un forfait (avocat, géomètre)					
-L'envoi de documents originaux est compris dans les prestations,		-Aide à la déclaration revenus fonciers : 60 € TTC					
néanmoins, l'envoi de copies, ou toute demande de document		-Frais de rejet de chèque : 27 € TTC par chèque					
nécessitant de faire appel à notre sous-traitant pour les							
archives est facturée 0.50 € par page		-Toutes nos prestations incluent le conseil et l'information qui relèvent de notre champ de compétence défini par la loi					
-Modification de bail (avenant)	HOGUET						